

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 11 avril 2024

DELIBERATION 2024_09

Nombre de membres 10

Excusé : 1

Date de la convocation : 27 mars 2025

En exercice : 10

Absents : 0

Date d'affichage : 27 mars 2025

Présents : 6

Pouvoir : 3

VOTE DU BUDGET CCAS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, M. Sébastien LANGE, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Stéphanie GRECARD, Mme Maryse TEQUI,

Pouvoir : M. Damien WEISSE donne procuration à Mme TEQUI Maryse
M. Didier MIRATON donne procuration à M. REILHES Claude
M. Stéphane ROUX donne procuration à Mme NARDI Sandrine

Excusé : M. Christophe BOYER

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC

o O o

Monsieur le Maire présente le projet de budget CCAS 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal arrêté comme suit les dépenses et les recettes à inscrire au budget du CCAS 2025 :

CCAS

Fonctionnement :

- Dépenses :
 - o Autres charges de gestion courante 490.08 €
- Recettes :
 - o Résultat de fonctionnement reporté 390.08€
 - o Produit Services domaines Ventes 100.00€

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Le Maire,
Claude REILHES.

